

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 08 DECEMBRE 2011, A 20 HEURES, tenue sous la présidence de Mme Nicole DROUILLET, Maire.

Présents : Mmes BREUGNON, BURCOMBE, NASSIVERA, RUPERT, SAULNIER, TOILLIEZ-BERNARD
MM. M. AUZOU, BLIARD, DRUAIS, MOREL, PITOIS, PUECHAL, RAYMOND, ROSSE.

Absents : MME DEVLICHEVICH, donne pouvoir à M. ROSSE
MME RIVES, donne pouvoir à MME SAULNIER
M. RAGE, donne pouvoir à MME BREUGNON

Secrétaire de séance : M.AUZOU

Convocation du 02/12/2011

Affichage préalable du 02/12/2011

Affichage compte rendu du 14/12/2011

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter à l'ordre du jour les points 12, 13, 14, et de passer « les questions diverses » en point 15. **Accord unanime du conseil.**

1. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. - Construction d'un columbarium pouvant comporter 12 cases.

Madame le Maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (60% du HT) concernant la mise en place d'un columbarium pouvant comporter 12 cases, dans le cadre de service à la population.

Le montant des travaux s'élève à 7 943,15 € H.T. et le plan de financement serait le suivant :

	HT	TVA	TTC
Coût des travaux	7 943,15	1 556,86	9 500,01

DETR 60%	4 765,89
FCTVA	1 470,79
Fonds propres	3 263,33
Total	9 500,01

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

2. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. - Travaux voirie 2012 - Rue du Moulin Brûlé

Nous recensons dans la commune plusieurs impasses dont l'accès est difficile pour le camion de pompiers et secours divers.

Nous programmons donc un aménagement de sécurité consistant en la création de placettes rue du Moulin Brûlé et pour laquelle l'entreprise COLAS/JOUEN, sise Z.I. de la Bergerie à GAILLON (Eure) a été retenue pour effectuer les travaux.

Madame le Maire demande donc l'accord du conseil municipal pour solliciter une subvention au titre de la DETR (60% du HT). Nous sollicitons la DETR au titre des aménagements divers et travaux de sécurité et signer tout document s'y rapportant.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

3. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. - Travaux voirie 2012 - Le Pont Maillot

De fortes pluies ont occasionnées dans ce secteur des inondations.

Cet épisode pluvieux a généré un classement en catastrophe naturelle (arrêté du 29 octobre 2010).

Afin de sécuriser le secteur du Pont Maillot, nous avons lancé une étude pour élaborer le schéma des eaux pluviales. Ce schéma a été approuvé par le conseil municipal en septembre 2011.

De ce fait nous pensons programmer des travaux dans ce secteur, pour lesquels l'entreprise COLAS/JOUEN, sise Z.I. de la Bergerie à GAILLON (Eure) a été retenue.

Madame le Maire demande donc l'accord du conseil municipal pour solliciter une subvention au titre de la DETR (60% du HT). Nous sollicitons la DETR au titre des aménagements divers et travaux de sécurité et signer tout document s'y rapportant.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

4. Renforcement réseau incendie et remise à niveau - Subvention D.E.T.R au titre de la sécurité de lutte contre l'incendie.

Dans la cadre du renforcement de notre réseau de sécurité incendie il convient d'implanter deux poteaux de défense incendie supplémentaires, un rue du bois Léopard et un rue des Nöes.

Pour maintenir notre réseau de sécurité incendie existant, nous devons également procéder au remplacement de 5 bornes vétustes et à la réparation de certains poteaux incendie existants sur le réseau.

Les difficultés sont les suivantes : Les poteaux sont anciens et les pièces pour les réparations ne sont plus disponibles.

En conséquence, l'entreprise retenue est la suivante : Entreprise VEOLIA, sise aux ANDELYS (Eure) - 6, rue de Penthièvre, pour un montant de 64 040.49 € T.T.C. Le plan de financement prévu est le suivant :

	HT	TVA	TTC
Coût des travaux	53 545,56	10 494,93	64 040,49

DETR 60%	32 127,34
FCTVA	9 914,75
Fonds propres	21 998,40
Total	64 040,49

L'Etat peut accorder une subvention de 60% du HT au titre de la DETR.

De fait Madame Le Maire demande l'accord au conseil municipal pour effectuer la demande de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

5. DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011

COMPTES DEPENSES

Chapite	Article	Nature	Montant	Opération
O11	60612	Electricité	15 200,00 €	
O11	60613	Combustible	1 450,00 €	
O11	60622	Carburant	- 2 560,00 €	
O11	60623	Alimentation	8 000,00 €	
O11	60632	Fourniture petits équipement	1 400,00 €	
O11	60633	Fourniture voirie	350,00 €	
O11	60636	Fourniture vêtements	- 680,00 €	
O11	6068	Autres fournitures	1 385,00 €	
O11	611	Contrats prestations services	- 130,00 €	
O11	6135	Locations mobilières	- 4 500,00 €	
O11	61522	Entretien bâtiments	4 500,00 €	
O11	61523	Entretien voies réseaux	13 000,00 €	
O11	61524	Entretien bois foret	- 3 000,00 €	
O11	61551	Entretien matériel roulant	- 800,00 €	
O11	61558	Entretien autres biens	500,00 €	
O11	6156	Maintenance	- 900,00 €	
O11	616	Primes assurances	- 10 747,00 €	
O11	6226	Honoraires	1 750,00 €	
O11	6227	Frais actes et contentieux	- 4 000,00 €	
O11	6231	Charges à caractère général	- 1 000,00 €	
O11	6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	
O11	6251	Frais de mission	811,00 €	
O11	6256	Missions	- 280,00 €	
O11	6261	Affranchissements	1 000,00 €	

O11	6262	Télécommunications	2 164,00 €	
O11	627	Frais bancaires	- 2 300,00 €	
O11	62878	Remboursement frais	230,00 €	
O11	63512	Taxes foncières	340,00 €	
O11	6354	Frais enregistrement timbres	110,00 €	
O12	6411	Personnel titulaire	35 777,00 €	
O12	6455	Cotisation assurance du personnel	17 156,00 €	
65	651	Redevances pour logiciels	390,00 €	
65	6535	Frais de formation	- 1 000,00 €	
65	654	Pertes sur créances	300,00 €	
65	6554	Participation SYGOM	- 1 000,00 €	
65	6556	Indemnité logement instituteurs	500,00 €	
65	65735	Subvention groupement collectivités	- 5 200,00 €	
66	66111	Intérêts emprunts	350,00 €	
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	- 1 000,00 €	
20	2031	Frais d'études	500,00 €	ONA
204	20415	Groupements de collectivités	3 890,00 €	ONA
20	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences...	- 1 600,00 €	ONA
21	2111	Acquisition terrain	500,00 €	ONA
21	21311	Construction Mairie	4 000,00 €	ONA
21	21312	Construction bâtiments scolaires	- 3 000,00 €	ONA
21	2135	Installations générales agencements aménagements des constructions	- 2 400,00 €	ONA
21	2152	Installations voiries	8 000,00 €	ONA
21	2183	Matériel informatique	- 285,00 €	524
21	2184	Mobilier	9 800,00 €	ONA
21	2188	Autres	- 7 086,00 €	ONA
TOTAL			80 885,00 €	

COMPTES RECETTES

Chapite	Article	Nature	Montant	Opération
O12	6419	Remboursement salaire	- 12 199,00 €	
70	7022	Coupe de bois	- 270,00 €	
70	7025	Taxe affouage	- 163,00 €	
70	70311	Concession cimetière	- 60,00 €	
70	70323	Redevance occupation	- 183,00 €	
70	7066	Garderie	2 500,00 €	
70	7067	Cantine	- 7 200,00 €	
75	752	Revenu des immeubles	2 760,00 €	
73	7311	Contribution directe	- 18 432,00 €	
73	7323	FNGIR	- 12 400,00 €	
74	7411	Dotation forfaitaire	- 6 180,00 €	
74	74121	Dotation solidarité rurale	- 6 855,00 €	
74	7474	Participation communale	- 660,00 €	
74	74832	Fonds Départementale de la Taxe Professionnelle	- 20 757,00 €	
74	74833	Etat - Compensation au titre de la contribution éc	- 207,00 €	
74	74834	Compensation taxe foncière	- 1 703,00 €	

74	74835	Compensation taxe d'habitation	197,00 €	
74	7485	Dotations pour les titres sécurisés	- 881,00 €	
74	7488	Autres subvention et participation	- 162,00 €	
77	7713	Produits quêtes	- 1 400,00 €	
13	1346	Participations pour voirie et réseaux	3 370,00 €	ONA
TOTAL			- 80 885,00 €	

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

6. LICENCE DE CHASSE

Conformément à la délibération n°D10-04-015, le prix de la licence de chasse individuelle a été fixé annuellement à 200,00 euros par chasseur.

Au vu du nombre de postes nécessaires pour les battues organisées par la commune, le maire explique que le nombre de chasseurs inscrits est insuffisant. Elle propose donc au conseil d'autoriser exceptionnellement les chasseurs à inviter des personnes extérieures pour une journée de chasse.

En contrepartie, ils devront s'acquitter d'une cotisation de 50,00 euros, couvrant ainsi les frais d'organisation et signer les documents nécessaires à leur participation.

Cette procédure pourra être appliquée chaque fois que le nombre de chasseurs sera insuffisant.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

7. Création poste

Pour faire suite à un changement de poste d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe au service administratif, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le conseil municipal :

VU le Livre IV du Code des Communes,
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 VU la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994,
 Sur proposition,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} janvier 2012, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 Frais de personnel du budget communautaire 2012.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

8. Création poste

Pour faire suite à un changement de poste d'un adjoint technique de 1^{ère} classe au service technique, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le conseil municipal :

VU le Livre IV du Code des Communes,
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 VU la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994,

Sur proposition,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} janvier 2012, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 Frais de personnel du budget communautaire 2012.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

9. TABLEAU RECAPITULATIF PERSONNEL

Pour faire suite au changement du grade d'emploi de deux agents Madame le Maire demande la validation du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Emplois	ancien nombre	Nouveau nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Adjoint administratif	1	0	Cadre d'emploi d'Adjoint administratifs 1 ^{ère} classe - 35 H
Adjoint administratif	3	3	Cadre d'emploi d'Adjoint administratifs 2 ^{ème} classe - 35 H
Adjoint administratif	0	1	Cadre d'emploi d' Adjoint administratif principal 2ème classe - 35 H
Adjoint Technique	1	0	Cadre d'emploi d'Adjoint Technique 1ère classe - 35 H
Adjoint Technique	12	12	Cadre d'emploi d'Adjoint Technique 2ème classe - 35 H
Adjoint Technique	1	1	Cadre d'emploi d'Adjoint Technique 2ème classe - 34,22 H
Adjoint Technique	1	1	Cadre d'emploi d'Adjoint Technique 2ème classe - 23,70 H
Adjoint Technique	1	1	Cadre d'emploi d'Adjoint Technique 2ème classe - 29.24 H
Adjoint Technique	1	1	Cadre d'emploi de Garde Champêtre Principal - 35 H
Adjoint Technique	0	1	Cadre d'emploi d' Adjoint technique principal 2ème classe - 35 H

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

10. Cession de parcelle ZD314

Lors de la création de la ZAC des Champs Chouettes, cette parcelle a été incluse dans la parcelle de l'entreprise Alland et Robert et condamne le chemin rural.

Il convient de régulariser cette situation.

Madame Le Maire propose de céder cette parcelle à la CCEMS à l'euro.

Reste à charge de la CCEMS :

- ✓ les frais de bornage pour le positionnement du chemin qui est de ce fait décalé
- ✓ la remise en état de ce chemin
- ✓ et tout autre frais s'y afférent

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

11. Dénomination de rue

Suite à l'élaboration et à la conception du nouveau plan de la commune, madame le Maire demande au conseil municipal de donner un nom à la VC 128 et de la nommer «rue Marmontel», voir plan cadastral annexé.

Jean-François Marmontel, né à Bort-les-Orgues le 11 juillet 1723 et mort à Habloville(Saint-Aubin-sur- Gaillon) le 31 décembre 1799 est un encyclopédiste, historien, conteur, romancier, grammairien et poète, dramaturge et philosophe français.

Proche de Voltaire et ennemie de Rousseau, il connut une grande notoriété à la cour de France et dans toute l'Europe.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

12. Supplément familial

Suite à une erreur de l'administration concernant le supplément familial le conseil souhaite délibérer pour accorder une remise gracieuse aux intéressés.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

13. Médaille du travail

Un agent a cette année reçu la médaille du grand or. Habituellement l'agent peut prétendre à une prestation par le CNAS mais celui-ci a arrêté cette prestation.

Madame le Maire demande l'avis au conseil afin d'octroyer une prime exceptionnelle de 150 €.

Madame le Maire propose au conseil Municipal un vote à mainlevée.

Pour : 14

Contre : 2

Abstention : 2

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

14. Convention financière SIEGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécom.

Conformément aux dispositions statutaire du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 61 000 € TTC DP + 29 000 TTC EP
- En section de fonctionnement : 16 000 € TTC FT

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget Primitif de l'exercice de l'année 2012 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 65735 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

15. Questions diverses

Organisation des festivités de fin d'année

Le 10 décembre

Accueil des nouveaux habitants

Arbre de Noël

Le 16 décembre

Préparation du colis des anciens

Le 17 décembre

Distribution du colis des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 22 Heures 15 minutes.